



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 18 avril 2024

Le dix-huit avril deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 14/04/2024

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 12- Votants : 16

Présents : M. Benoît COUTEAU, maire, M. Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, M. Pascal BOUTON, Mme Linda GABORIAU, adjoints au Maire, M. Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Sylvie CHATELLIER, M. Richard LOPEZ, M. Sébastien BESSON, M. Vincent CAILLÉ.

Absents excusés : Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD), Mme Servane CHESNEAU (pouvoir donné à M. Rodolphe BORRÉ), Mme RAVELEAU DUAUT Magalie (pouvoir donné à M. Richard LOPEZ), Mme Hélène QUÉMÉRÉ (pouvoir donné à M. Sébastien BESSON).

Secrétaire de séance : M. Richard LOPEZ

2024-04-18-003 – CONVENTION POUR L'ACCUEIL DU SPECTACLE « AU PIRE ÇA MARCHÉ » DANS LE CADRE DE LA SAISON CULTURELLE 2023-2024 DU QUATRAIN.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Projet Culturel de Territoire (PCT), approuvé au Conseil Communautaire du 25 mai 2021 de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Considérant ce qui suit :

Le Projet Culturel de Territoire (PCT) est une démarche départementale, en appui avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire, pour le développement de la politique culturelle des territoires.

Dans ce cadre, un chantier est apparu comme prioritaire : positionner le Quatrain en scène de territoire et proposer ainsi les spectacles de la saison culturelle en hors-les-murs, au sein des communes. Pour cela, une convention entre Clisson Sèvre et Maine Agglo et la commune de Monnières a pour objet de fixer les engagements réciproques des deux parties pour l'accueil du spectacle « Au pire ça marche », par la Cie Pocket Théâtre qui se déroulera du lundi 13 mai au dimanche 19 mai pour 3 représentations Tout Public (les 16, 17 et 18 mai) dans le cœur de bourg de Monnières. (Parking devant la mairie).

La participation financière de la commune pour l'accueil du spectacle « Au Pire Ça Marche », lors de 3 représentations s'élève à 1 300 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer la présente convention.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Richard LOPEZ



Le Maire
Benoît COUTEAU

